

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1790

Attribution de subventions de fonctionnement général aux 12 Maisons des jeunes et de la culture de Lyon et l'Association "Com'Expression", ainsi qu'à l'Association « Les MJC en Rhône-Alpes - Fédération Régionale » - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 JANVIER 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1790 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT GENERAL AUX 12 MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE LYON ET L'ASSOCIATION "COM'EXPRESSION", AINSI QU'A L'ASSOCIATION « LES MJC EN RHONE-ALPES - FEDERATION REGIONALE » - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS D'APPLICATION AVEC CHACUNE DES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 décembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'éducation populaire est plus que jamais au cœur du pacte républicain. Les MJC de Lyon mènent, aux côtés de la Ville de Lyon, une action fondamentale au plus près des citoyens, autour de l'éducation, de l'accès à la culture et à la citoyenneté pour tous, en particulier en direction de la jeunesse.

Par délibération n° 2015/847 du 19 janvier 2015, vous avez approuvé les conventions-cadres 2015-2020 avec les associations gestionnaires des MJC de Lyon. Ces conventions-cadres traduisent la volonté de la Ville de Lyon de renforcer son partenariat avec ces acteurs essentiels de la vie locale que sont les MJC.

En effet, en proposant une offre de services aux publics innovante et adaptée aux besoins des territoires, ces associations sont des lieux de croisement et de rencontres entre les habitants en contribuant ainsi au vivre-ensemble dans les quartiers et plus globalement, à la cohésion sociale et au développement équilibré de notre cité.

En 2014, les 12 MJC de Lyon représentaient près de 19 000 adhérents, plus de 500 bénévoles et près de 200 salariés en équivalents temps plein.

De par la diversité des activités proposées notamment dans les domaines de l'enfance, de la culture, du sport, les MJC touchent un large public, de toutes les générations, tout en restant attentives aux besoins des plus fragiles. Ce sont aussi des lieux de participation et de démocratie locale qui favorisent la prise de parole et de responsabilité des habitants.

L'Association « Com'expression », située dans le 6^e arrondissement de Lyon, n'est pas affiliée à la Fédération « Les MJC en Rhône-Alpes », mais pour autant, son action d'animation socioculturelle locale, ainsi que les actions qu'elle développe en direction des enfants et des jeunes participent d'une façon proche, aux mêmes objectifs.

En outre, depuis 2014, les 12 MJC de Lyon et l'Association « Com'expression » sont partenaires de la Ville de Lyon pour la mise en œuvre

d'accueils périscolaires dans le cadre de l'expérimentation lyonnaise de la réforme des rythmes scolaires.

Ces associations contribuent ainsi pleinement à la richesse du projet éducatif de territoire (PEDT) de Lyon en valorisant leur expérience et leur savoir-faire en matière d'approche éducative auprès des enfants lyonnais et de leurs familles.

De la même façon, elles participent fortement au développement et à la cohésion des territoires en s'impliquant dans différentes politiques publiques conduites par la Ville de Lyon et en s'inscrivant dans de nombreux dispositifs contractuels qui engagent la Ville de Lyon :

- le Contrat de Ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise et la Convention Territoriale de Lyon ;
- le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF du Rhône ;
- la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Lyon ;
- le Contrat Local de Santé de Lyon.

Les conventions-cadres constituent également un cadre de référence pour la mise en œuvre du partenariat entre la Ville de Lyon et les MJC en définissant des objectifs que chaque association s'engage à remplir sur la durée du conventionnement en contrepartie de la subvention de fonctionnement général versée annuellement par la Ville de Lyon.

Des rencontres techniques et politiques, sous la forme de dialogues de gestion, sont organisées plusieurs fois dans l'année et permettent de faire un point précis sur l'ensemble des projets et actions conduits au cours de l'année, mais aussi d'aborder les questions de fonctionnement, de gestion et d'équilibre économique général des associations.

Ce cadre de travail responsabilisant, mis en place depuis plusieurs années, donne aux associations les éléments de lisibilité et de stabilité indispensables au développement de leurs projets associatifs tout en permettant les ajustements nécessaires et en assurant une maîtrise de la dépense publique dans un contexte économique et budgétaire très contraint.

Ainsi, les subventions de fonctionnement général sont versées en deux tranches :

- une première tranche soumise en tout début d'année à l'approbation du Conseil municipal sur la base d'un montant prévisionnel de subvention annuelle ;
- puis attribution et versement du solde, éventuellement ajusté à l'issue des différentes rencontres de dialogues techniques et politiques, soumis à l'approbation du Conseil municipal au cours de l'année.

Enfin, un dialogue collectif, rassemblant l'ensemble des associations, est organisé annuellement. Il permet un échange de fond autour de sujets et thématiques transversaux entre la Ville de Lyon et les MJC avec l'appui de leur Fédération et du Comité Local des MJC de Lyon.

La Ville de Lyon soutient également « Les MJC en Rhône-Alpes - Fédération Régionale » pour son rôle essentiel dans la pérennisation et le renforcement qualitatif des actions des 12 MJC de Lyon, en particulier du fait de leur implication dans la réforme des rythmes scolaires. Le soutien au comité local des MJC de Lyon qui contribue aux mêmes objectifs, a fait l'objet du vote au BP 2016 d'une subvention de fonctionnement individualisée de 9 765 €.

Vu la délibération n° 2015/847 du 19 janvier 2015 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1. Les subventions de fonctionnement général suivantes sont allouées aux associations, au titre de l'année 2016, comme suit :

Associations	Montant
Maison des jeunes et de la culture Presqu'île Confluence	536 470 €
Maison pour tous Salle des Rancy	559 588 €
Maison des jeunes et de la culture Montchat	309 822 €
Maison des jeunes et de la culture de Ménival	305 090 €
Maison des jeunes et de la culture de Saint Just	249 782 €
Maison des jeunes et de la culture du Vieux Lyon	389 548 €
Espace 6 MJC	165 101€
Maison des jeunes et de la culture Jean Macé	361 545 €
MJC Monplaisir	552 485 €
Maison des jeunes et de la culture de Laënnec Mermoz	321 553 €
Maison des jeunes et de la culture Saint Rambert / l'île Barbe - Pôle 9	194 950 €
Maison des jeunes et de la culture de la Duchère	326 488 €
Association Com'Expression	179 502 €
<i>Sous-total</i>	4 451 924 €
« les MJC en Rhône-Alpes Fédération Régionale »	49 369 €
TOTAL	4 501 293 €

2. La convention d'application susvisée, établie entre la Ville de Lyon et chacune de ces associations pour lesquelles une convention-cadre a déjà été adoptée, est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

4. La dépense en résultant, soit 4 501 293 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, ligne de crédit 41892, nature 6574, fonction 422 après transfert de 1 349 088 € depuis la ligne de crédit 72988, nature 6574, fonction 522.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

A. BRUGNERA